



# INFORMATION - COMMUNIQUÉ

---

Le jeudi 31 août 2017

## **Rappel : Stationnez avec vigilance pendant la rentrée scolaire**

**Winnipeg, Manitoba** – C'est la rentrée scolaire, et la Direction de stationnement de Winnipeg (DSW) aimerait rappeler aux automobilistes de stationner avec vigilance près des écoles.

« Les véhicules stationnés de façon illicite pendant les périodes de dépôt et de ramassage des écoles compromettent la sécurité des enfants et provoquent des retards de circulation, a fait valoir Ryan Arabsky, directeur de la réglementation et de l'exécution des règlements de la DSW. À l'occasion de la rentrée scolaire, nous encourageons tout le monde à stationner avec vigilance pour garantir la sécurité de tous, et de surcroît, éviter de recevoir une contravention. »

En mai 2017, la Direction du stationnement de Winnipeg a commencé à se prévaloir de son droit de dresser et de poster des contraventions visant des infractions de stationnement liées aux zones scolaires et aux voies d'accès des pompiers. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, 1 810 contraventions et avertissements liés à des infractions commis près des écoles (par exemple, arrêter ou stationner un véhicule dans une zone où cela est interdit, stationner dans le mauvais sens ou stationner sur un terre-plein) ont été mis à la poste.

« Nous préférierions que les conducteurs et les conductrices respectent les consignes indiquées sur les panneaux ainsi que les règles de la route pour que la DSW n'ait pas à dresser des contraventions, a ajouté monsieur Arabasky. N'oubliez pas : votre commodité n'est pas l'enjeu principal. »

En avril 2017, la DSW a lancé sa campagne « Stationnez avec vigilance », qui vise à renseigner les automobilistes sur les règles de stationnement près des écoles, et dans les voies d'accès des pompiers et les aires de stationnement désignées. De plus amples renseignements sont accessibles à la page [winnipeg.ca/français/parkwithcare](http://winnipeg.ca/français/parkwithcare).

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à [City-MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:City-MediaInquiry@winnipeg.ca).

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/cityofwinnipeg](https://twitter.com/cityofwinnipeg)